



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service national de la jeunesse

Case réservée au Service national de la jeunesse

Date
d'entrée

Référence

La présente demande est à envoyer par voie postale avant le début de l'accueil au pair au :

Service national de la jeunesse
Coordination de l'accueil au pair
138 boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

- ✓ Elle doit être dûment remplie, signée et accompagnée de copies des pièces justificatives requises et énumérées à la section II de la présente.
- ✓ Une demande incomplète ne peut être traitée et sera retournée au demandeur.
- ✓ Le traitement d'une demande complète se fait endéans un délai de 4 semaines.

ACCUEIL AU PAIR

DEMANDE D'APPROBATION COMME JEUNE AU PAIR

I. Identification du demandeur	
Nom	
Prénom	
Numéro(s) de téléphone	
Adresse email	
Domicile au pays d'origine	
Rue et numéro	
Code postal et Localité	
Pays	
Domicile actuel (si différent du domicile au pays d'origine)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Pays	
Famille d'accueil	
Nom de la famille	
Numéro d'agrément (si attribué)	

II. Pièces justificatives à joindre obligatoirement		
✓	Une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité	
✓	Un certificat de résidence du domicile actuel	<i>A défaut, toute autre preuve indiquant la résidence actuelle (p.ex. une facture)</i>
✓	Une copie du certificat d'études / du diplôme donnant accès, dans le pays d'origine, à l'enseignement supérieur ou la preuve que le demandeur a suivi des cours au moins jusqu'à l'âge de 17 ans	<i>Le document joint doit faire l'objet d'une traduction conforme par un traducteur assermenté s'il n'est pas rédigé dans les langues allemande, française ou anglaise.</i>
✓	Un certificat médical établi moins de 3 mois avant le début d'accueil, attestant l'aptitude du jeune au pair à effectuer des légères tâches courantes d'ordre familial, y compris la garde d'enfants	<i>Le document joint doit faire l'objet d'une traduction conforme par un traducteur assermenté s'il n'est pas rédigé dans les langues allemande, française ou anglaise.</i>
✓	Une copie de la convention d'accueil au pair signée avec une famille d'accueil	<i>Un modèle de convention d'accueil au pair peut être téléchargé sur www.accueil-aupair.lu.</i>
✓	Une déclaration sur l'honneur qu'il n'existe aucun lien familial jusqu'au 4 ^e degrés inclus entre la famille d'accueil et le jeune au pair	<i>Un modèle de déclaration sur l'honneur peut être téléchargé sur www.accueil-aupair.lu.</i>
✓	La famille qui détient un agrément introduit à chaque nouvel accueil d'un jeune au pair les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour tous les membres de la famille qui sont majeurs au début de la période de séjour du jeune au pair ; • un certificat de résidence élargi datant de moins de 3 mois ; • une preuve de l'accueil de jour pour les enfants âgés de moins de 6 ans. 	

III. Compétences linguistiques	
<p>Afin d'évaluer vos compétences linguistiques, vous êtes prié(e) de vous référer au cadre européen commun de référence des langues (CECRL). Vous devez avoir atteint le niveau A2 en allemand, en anglais ou en français.</p> <p>Vous devez avoir une connaissance de base (A1) d'une des langues pratiquées par la famille d'accueil si différente de l'allemand, de l'anglais ou du français.</p>	
Langue pratiquée	Niveau atteint
Allemand	
Anglais	
Français	
Autre langue pratiquée par la famille d'accueil, à savoir :	

IV. Obligations du jeune au pair

Obligations prévues par la Loi du 18 février 2013 sur l'accueil de jeunes au pair

participer à une session d'information obligatoire à l'arrivée organisée par le Service national de la jeunesse (SNJ)

être en règle avec la législation relative à l'entrée et au séjour des étrangers

suivre des cours de langues pendant la durée de l'accueil au pair

n'exercer aucune activité salariée ou indépendante pendant la durée de l'accueil au pair

Autres obligations

informer le SNJ de son arrivée au cours de la première semaine de son séjour (par email : aupair@snj.lu)

participer à une évaluation intermédiaire organisée par le SNJ

signaler dans les meilleurs délais d'éventuels problèmes au niveau du séjour au SNJ (par email)

informer le SNJ sur tout changement par rapport à la situation contractuelle en tant que jeune au pair (par email)

demander une médiation auprès du SNJ en cas d'éventuels conflits avec la famille d'accueil (par email)

Par la présente, je soussigné(e) demande à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'obtenir l'approbation en tant que jeune au pair.

J'ai joint à la présente les pièces justificatives requises au point II de la présente.

J'ai pris connaissance de mes obligations en tant que jeune au pair listées au point IV de la présente auxquelles j'adhère.

Je m'engage à consulter régulièrement mon adresse électronique indiquée dans la présente et accepte que les décisions relatives à mon séjour en tant que jeune au pair – octroi de l'approbation, convention d'accueil, refus ou retrait de l'approbation ou toute autre décision utile – soient envoyées à cette même adresse électronique.

Lieu :

Date :

Signature

Avis important

L'approbation est retirée lorsque le jeune au pair a recours à des pratiques frauduleuses ou a fait des déclarations inexactes pour l'obtenir. Elle peut également être retirée lorsque le jeune au pair ne respecte pas les conditions ou engagements pris auxquels son octroi a été soumis.

Annexe : Traitement des données à caractère personnel

La présente annexe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Service national de la jeunesse (nommé ci-après « SNJ ») collecte et traite les données à caractère personnel des jeunes au pair.

Quelles sont les données personnelles traitées par le SNJ ?

Le SNJ est amené à collecter les catégories de données personnelles suivantes, sans que cette énumération ne soit limitative.

- Informations relatives à l'état civil et à l'identité des jeunes au pair, y compris notamment les nom, prénom, nationalité, adresse personnelle, lieu et date de naissance, sexe, numéro de téléphone, adresse électronique ;
- Informations concernant les diplômes obtenus par le jeune au pair ;
- Informations concernant l'aptitude du jeune au pair à effectuer de légères tâches courante d'ordre familial y compris la garde d'enfants.

A quelles fins ces données personnelles sont-elles collectées ?

- Les données personnelles collectées par le SNJ sont traitées par le SNJ aux fins suivantes :
- Procédure d'agrément pour les familles d'accueil ;
- Procédure d'approbation pour les jeunes au pair ;
- Gestion, contrôle et coordination des accueils au pair ;
- Organisation des sessions d'information obligatoires pour les jeunes au pair.

Les données personnelles sont nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public et relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le SNJ. Cette finalité constitue la base légale du traitement des données auquel procède le SNJ.

A qui sont transmises les données personnelles collectées ?

Les données personnelles sont susceptibles d'être traitées par les personnes suivantes dans la limite de leurs attributions respectives :

- Directeur du SNJ ;
- Directeur adjoint du SNJ ;
- Coordinateur de l'accueil au pair du SNJ ;
- Secrétaire de la Division « Transition vers la vie active » du SNJ.

Elles sont également susceptibles d'être communiquées aux autorités administratives et judiciaires compétentes le cas échéant.

Comment le SNJ protège les données personnelles qu'il traite ?

Les données personnelles recueillies par le SNJ sont traitées par lui, en qualité de responsable de traitement, dans le respect de la législation sur la protection des données applicable (à savoir notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale de la protection des données relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, ainsi qu'à toute autre réglementation ultérieure).

Le SNJ s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles de nature à assurer la protection des données personnelles contre les risques liés à l'usage des systèmes d'information.

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée du séjour du jeune au pair, respectivement durant toute la durée pendant laquelle l'agrément est octroyé, puis archivées conformément aux durées de prescription légales et réglementaires.

Quels sont les droits dont vous disposez ?

Conformément aux conditions prévues par la loi ou le règlement applicable, les personnes concernées par le traitement des données personnelles disposent des droits suivants :

- Accès aux données personnelles ;
- Confirmation que les données personnelles sont ou ne sont pas traitées ;
- Informations portant sur la finalité du traitement, sur les catégories de données personnelles sur lesquelles le traitement porte et les destinataires ou les catégories de destinataire auxquels les données sont communiquées ;
- Communication, sous une forme intelligible, des données personnelles faisant l'objet des traitements, ainsi que toute information disponible sur l'origine de ces données.

Les personnes concernées disposent également d'un droit de rectification des données personnelles les concernant et d'un droit d'opposition à la collecte et au traitement de ces données, sous réserve de justifier de raisons prépondérantes et légitimes.

Ces droits peuvent être exercés par e-mail, en justifiant votre identité, adressé à l'adresse suivante : aupair@snj.lu .

Les personnes concernées sont également en droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de s'opposer au traitement, de faire usage de son droit à la portabilité des données, dans les limites prévues par les règles applicables.

La Commission nationale pour la protection des données, ayant son siège à 1, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, peut être saisie le cas échéant, d'une réclamation relative aux droits reconnus aux personnes concernées (www.cnpd.public.lu).